



## **Compte rendu sommaire du Conseil Municipal du 5 décembre 2019**

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil municipal décide ne pas exercer de droit de préemption sur les parcelles :

| Références cadastrales  | Superficie totale | Adresse des biens           | Propriétaire          |
|-------------------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------|
| YD 27                   | 1305 m2           | 36, la Corbière             | Consorts PARAGEAUD    |
| C 712,713,2050          | 1263 m2           | 8 chemin de la Vieille Cure | Consorts HOCQUET      |
| C 1697                  | 125 m2            | 106 rue des Frères Templé   | Mr BRUNCLER J-Charles |
| C 520,521,522,1359,1763 | 972 m2            | 4 impasse des Hortensias    | Consorts KOMPANIETZ   |
| C 518,519,2020          | 939 m2            | 89 rue des Frères Templé    | Mr ERGAND Joseph      |

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'acquérir par voie de préemption les biens situés 70 rue des Frères Templé cadastrés section C 1164 et C 1165, d'une superficie totale de 473 m2, aux consorts PAPION La commune achète au prix figurant dans la DIA. La vente se fera au prix principal de 51 000 € auquel s'ajoute des frais de commission de 6 000 €, comme indiqué dans la déclaration d'aliéner.

Cette acquisition constitue pour la commune une opportunité pour devenir propriétaire du passage pour accéder à l'arrière des bâtiments de la mairie et de la bibliothèque et pour désenclaver le terrain communal se situant derrière la bibliothèque. Elle permettra de créer en cas de besoin d'équipements collectifs une extension du bâtiment de la bibliothèque, de réaliser du stationnement supplémentaire en offrant des places pour les personnes à mobilité réduite avec une meilleure visibilité pour la sortie sur la RD 178, de réaliser à plus ou moins long terme un cheminement doux entre la rue du Monastère et l'arrière de la mairie sécurisant ainsi l'accès des élèves de l'école privée pour se rendre à la bibliothèque et la sécurité des habitants pour accéder aux différents services (mairie, bibliothèque, club informatique..)

### **COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

Après avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion, le conseil décide de prendre en charge des frais pédagogiques de formation suivie dans le cadre du Compte Personnel de Formation à hauteur de 500 € sans prise en charge des frais de déplacement

**ADMISSION EN NON VALEUR – CREANCE ETEINTE** détenue par la commune sur le budget principal. Cette admission s'élève à 83,36 € et correspond à une recette liée aux frais de cantine.

### **ATLANTIC EAU – DESIGNATION DES DELEGUES AU COLLEGE ELECTORAL**

Par arrêté préfectoral du 11 septembre 2019, les statuts d'atlantic'eau, et notamment les modalités de représentation de ses membres, ont été modifiés à compter du 31 décembre 2019.

La commune est ainsi invitée à anticiper d'ores et déjà cette modification statutaire et à désigner ses nouveaux représentants au collège électoral « Châteaubriant-Derval » et vous propose de reconduire les mêmes élus dans cette fonction jusqu'au renouvellement électoral de mars 2020 à savoir :

- délégué titulaire Jean Paul LETORT
- délégué suppléant Michel BERTRAND

### **DEMANDE DE SUBVENTION SCOLAIRE OGEC DE CHATEAUBRIANT**

Versement d'une contribution de 575 € pour l'année 2019-2020 pour un enfant de la commune scolarisé en classe ULIS Ecole

## DEMANDE DE SUBVENTIONS – ESPACE SPORTIF

Montant estimatif de l'opération arrondie à 250 000 € HT

Demandes de subventions sollicitées :

|      |        |                   |          |
|------|--------|-------------------|----------|
| FRDC | Région | 10 % des dépenses | 25 000 € |
| DETR | Etat   | 35 % des dépenses | 87 500 € |

### DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Transfert de crédits de compte à compte en dépenses d'investissement pour les achats

- d'un nouveau véhicule suite au sinistre du Ford Transit 10 000 €
- de 2 postes informatiques 2 500 €
- de la maison et terrain aux consorts Papion 65 000 €

### POINT SUR LES TRAVAUX VOIRIE

Rue des Pohardières : travaux d'assainissement eaux usées : réhabilitation du réseau réalisée par l'entreprise AREHA de Héric

Travaux d'enduits superficiels 2019 reportés au printemps 2020 en raison des conditions climatiques

Aménagement de la place de l'Eglise : Intervention du SYDELA le 12 décembre pour les bornes et janvier pour le projecteur

### QUESTIONS DIVERSES

- Terrain pour AGES et VIES : déménagement d'une partie de l'atelier afin de procéder à la démolition de cette partie ainsi que de la maison
- Ensemble polyvalent (option ménage) : 50 € pour l'ex-réfectoire et 100 € pour la grande salle
- Polleniz : campagne de lutte collective cordivés : recensement à venir auprès des agriculteurs et chasseurs

### Communications diverses :

- Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 20 décembre 2019 à 18 h
- Cérémonie des vœux le vendredi 3 janvier 2020 à 19 h 00
- Distribution du bulletin municipal semaine 52 dans les boîtes aux lettres

Affiché le 9 décembre 2019

Mme le Maire



Marie-Pierre GUERIN

